

# Comment j'ai survécu à deux contrôles qualité deux ans après mon association



JEAN-CHRISTOPHE FORESTIER - Président du CJEC Ile-de-France

PETIT GUIDE POUR DÉDRAMATISER ET DONNER DES OUTILS PRATIQUES AUX FUTURS CONTRÔLÉS



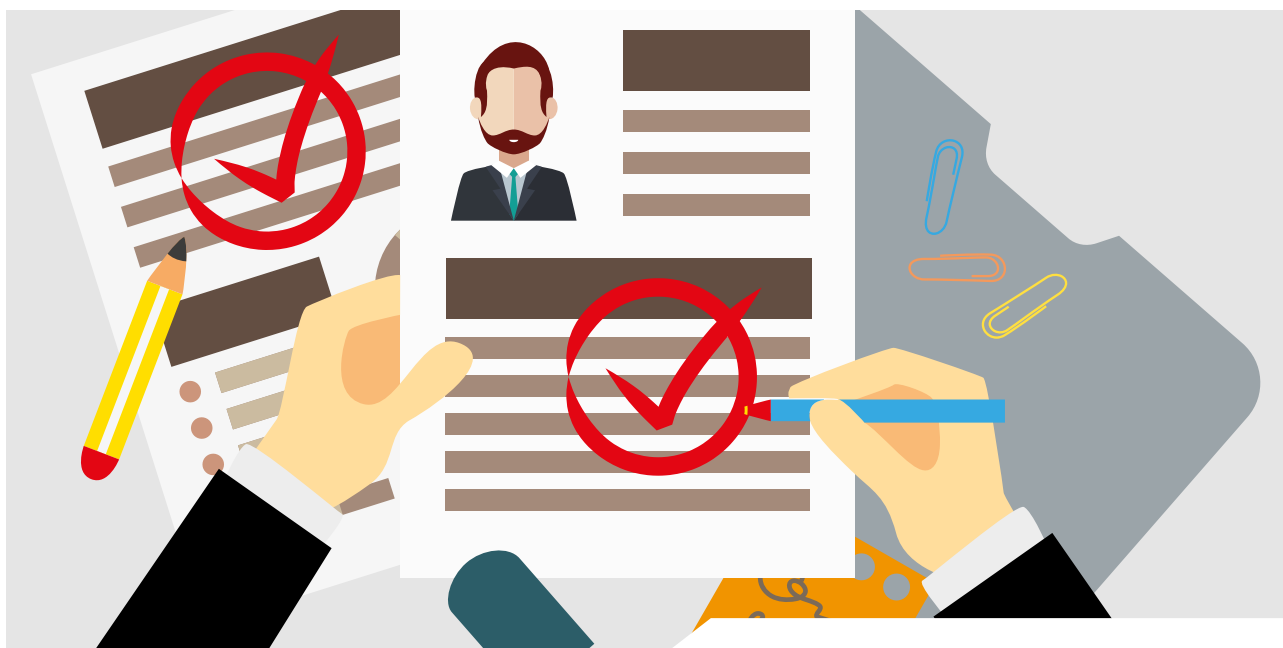
Jeune associé dans un cabinet suite à un changement de génération au sein des dirigeants, je me trouve confronté à ma première lettre recommandée émanant du H3C. Un peu fébrile, je décide néanmoins de l'ouvrir en me doutant que comme le dernier contrôle au sein de notre cabinet remontait à 3 ans, ladite missive indiquerait les dates et modalités de notre prochain contrôle. Et c'était bien le cas... Un stagiaire de master CCA passant dans le couloir et voyant ma mine défaite, me demande ce qui se passe. A ma réponse, il a retourné un "mais c'est parfait ! vous allez pouvoir être maître de stage CAC". Le dépit face à cette lettre passé, je me suis dit qu'effectivement il y avait deux façons de voir les choses : soit se laisser abattre

soit mobiliser l'équipe pour que ce contrôle se passe de la meilleure façon et que les associés contrôlés puissent à leur tour devenir maître de stage CAC (ndla étant déjà co maître de stage expertise). "L'auditeur audité"... L'éventuelle remise en question de mon opinion sur les comptes et qui plus est la remise en question de mon travail quotidien au service de l'exécution de la mission légale. Le "créateur de confiance" ne serait-il pas lui-même digne de confiance ? A partir de là, je me dis "pas de confiance sans contrôle", c'est un passage obligé et il faut réussir ce test (comment le test final n'était pas le DEC ?). Cette confiance je sais que nous la méritons au sein du cabinet, il faut simplement la démontrer à des tiers. De là, le "plan de bataille" est à mettre en marche.

La première étape est tout d'abord de récupérer la dernière version du Cdrom de documentation de la CNCC pour vérifier et apprendre par cœur toute la documentation. En effet, il faut savoir que les contrôleur(euses) sont bilingues en NEP. De plus, les contrôleurs purs sont souvent préférés aux confrères en exercice ce qui était le cas pour notre cabinet. La documentation sous le bras, il était ensuite nécessaire de se replonger dans les conclusions du contrôle précédent pour voir si nous avions été des bons élèves et si nous avions élevé la qualité de nos dossiers suite aux remarques formulées par le H3C. La présence à des réunions de la CNCC et de la CRCC ont également pu permettre de constater que certains points d'attention seraient particulièrement étudiés lors de ce contrôle triennal et notamment la NEP concernant le blanchiment et son application.

Petite parenthèse ici pour indiquer que nous avons au sein du cabinet un logiciel d'audit que nous avons complété avec le pack PE et le pack PA en fonction des besoins. Toujours est-il qu'il apparaît nécessaire de se doter d'outils pour réaliser les missions d'audit, ceci avait été un point positif lors de notre précédent contrôle.

Petit retour sur la norme ISOQ1 qui chahote la qualité de nos professions pour savoir si le GEP ou "Guide d'exercice



professionnel” nécessitait une mise à jour au vu des derniers textes réglementaires.

A ce titre, l’outil développé conjointement par la CRCC de Paris et le CROEC de Paris Ile-de-France puis mis à disposition de l’ensemble des régions est un outil pertinent pour couvrir ses obligations tout en structurant son cabinet ([www.monmanuelcabinet.fr](http://www.monmanuelcabinet.fr) ou également le site [www.capsurlaperformance.fr](http://www.capsurlaperformance.fr)). Tout au long de cette relecture de nos procédures internes, je me dis que ce contrôle a du bon et me permet ainsi d’être plus exigeant avec moi-même, avec mes équipes mais également avec mes clients et ce pour le bien de tous. Jusqu’au dernier moment, les dossiers sélectionnés ne sont pas communiqués, nous avons donc l’impérieuse nécessité d’être encore plus performants partout sur tous les dossiers. La saison sera encore plus chaude que les précédentes ; le contrôle ayant lieu en juillet.

En pleine période fiscale, un des mes associés me transfère un mail ayant pour objet, “votre contrôle qualité ordinal”. Je recherche désespérément un trait humor caché dans ce que j’espérais un “Fake” mais c’est bel et bien l’Ordre qui nous invite à fixer les dates de notre prochain contrôle.

Qu’à cela ne tienne, l’amélioration de la qualité aura donc lieu de front sur les deux métiers, expertise et commissariat.

Retour une étape plus haut, reprise de toutes les normes professionnelles, recherche des documentations de l’Ordre : <http://www.experts-comptables.com:81/csoec/deontologie-juridique/exercice-professionnel2/lutte-contre-le-blanchiment/guide-d-application-de-la-norme>.

Finalement je me retrouve à traiter un cas pratique du DEC en grandeur nature sur l’ensemble du cabinet et des dossiers. Je sais que tout va être étudié dans les deux métiers :

- Approche de l’acceptation de mission ;
- Norme blanchiment ;

- Lettre de mission ;
- Dossier de contrôle des travaux ;
- Supervision du signataire (rapport CAC ou attestation EC) ;
- Synthèse
- Lettre de recommandation éventuelle.

Je savais qu’à chaque étape, la formalisation serait examinée à la loupe.

Revenir à la théorie des textes pour l’appliquer de manière généralisée sur l’ensemble des dossiers.

Une fois cette phase préparatoire incluse dans nos travaux, vient le contrôle lui-même. Les dossiers contrôlés, leur nombre est à distinguer entre un contrôle transversal des suivis des recommandations et un full audit pur. Une quinzaine de dossiers sera donc épluchées par deux contrôleuses H3C pendant une semaine sur place puis une semaine d’étude de la documentation récupérée ainsi que la préparation de leur pré rapport.

La seule conclusion qu’il faut tirer de ce type de contrôle est qu’il s’agit ici d’un mal nécessaire, qu’en tant que professionnel un contrôle est assez difficile à vivre mais ces contrôles sont le garant de notre indépendance et de notre intégrité. Une des raisons qui a (pour le moment) fait que le législateur ne prétende pas “réformer” nos professions réglementées est notre faculté à auto gérer de manière efficace notre contrôle qualité et plus généralement l’évolution de nos modes et périmètre d’exercice au service de l’intérêt général dans le respect de notre éthique et déontologie.

RENDEZ-VOUS DANS TROIS ANS POUR LE PROCHAIN CONTRÔLE, D’ICI LÀ JE SUIS MAITRE DE STAGE CAC.